



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 12 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 20 JUIN 2023
2023 / 26**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, Mme HULEUX Cindy, Mme MERLE Fabienne

Excusés : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : demande de subvention au Département pour le réaménagement du city-stade au titre du Pacte de territoire 2024-2026

Madame le Maire rappelle le projet de réaménagement du city-stade. Le montant total des devis de travaux s'élève à 50 628 € T.T.C.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département au titre du Pacte de Territoire 2024-2026.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Montant H.T.	Taux
Fonds propres	29 533 €	70.00 %
Emprunts	0 €	0 %
S/S total autofinancement	29 533 €	70.00 %
Conseil départemental	12 657 €	30.00 %
Autres (à préciser)	0 €	0 %
S/S Total subventions publiques	12 657 €	30.00 %
Total H.T	42 190 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le projet de réaménagement du city-stade ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

SOLLICITE du Département l'attribution d'une subvention au titre du Pacte de Territoire pour l'exercice 2023 ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY*